

*L'ajournement*

aux Affaires urbaines (M. Danson) pour obtenir environ 1 milliard de dollars d'intérêts pétroliers arabes avaient été portés à son attention. Je lui ai également demandé de nous parler des difficultés qu'ils avaient eues avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) au sujet d'un certain prêt à Cuba. A toutes ces questions, le ministre a répondu: «Il n'y a pas de problèmes».

Selon moi, c'est le ministre des Finances lui-même qui est un problème pour le Canada. N'existe-t-il pas des problèmes au sujet du prêt à Cuba? Alors pourquoi le ministre des Finances a-t-il écrit une certaine lettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Je suis allé encore plus loin et j'ai demandé: «S'il n'y a pas de problèmes, pourquoi le ministre des Finances a-t-il écrit la lettre au premier ministre (M. Trudeau), qui est mentionnée dans le dernier numéro du *Financial Post*, daté du 25 janvier 1975?» Le *Financial Post* contient un article dont voici un passage:

M. Turner ne veut pas en parler, mais il semble avoir écrit une lettre énergique à M. Trudeau dans laquelle il indique clairement qu'il démissionnera si les choses ne changent pas.

S'il n'y a pas de problèmes, pourquoi songe-t-il à démissionner? A mon avis, il existe des problèmes. Il est temps que le ministre cesse de se laisser aller, arrête de nier les problèmes et dise la vérité au public canadien.

J'espère que dans sa réponse, le secrétaire parlementaire parlera à la Chambre d'une lettre envoyée par le ministre des Finances au premier ministre et dans laquelle le ministre se dit très déçu de la nomination d'un groupe privé de consultation en matière économique qui est chargé de conseiller le premier ministre. La Chambre a le droit de savoir s'il y a un conflit entre le premier ministre, le ministre des Finances et certains autres membres du cabinet. En outre, le premier ministre a le devoir de dire à la Chambre exactement pourquoi il a nommé un groupe consultatif de ce genre. Ce groupe a-t-il été nommé pour son avantage personnel? A-t-il été nommé malgré l'opposition du ministre des Finances? La Chambre a droit d'avoir des réponses à ces questions.

J'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire est prêt à donner dans les trois courtes minutes mises à sa disposition une réponse plus détaillée et plus sincère aux questions que j'ai soulevées hier.

Hier, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a dit que tout fonds hypothécaire arabe devrait passer par le ministre des Finances. Le ministre d'État a convenu que c'était le ministre des Finances qui devrait s'occuper des questions de ce genre. Le ministre des Finances doit au moins dire à la Chambre quels fonds lui ont été proposés. S'est-il entretenu avec le ministre d'État chargé des Affaires urbaines ou bien ce dernier s'est-il lancé seul dans une entreprise infructueuse?

Je vois que le temps qui m'est accordé est presque expiré. J'aimerais signaler encore une fois qu'il est malheureux qu'un ministre des Finances élude les questions comme le ministre l'a fait hier.

**M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Madame l'Orateur, lorsque le député a pris la parole, j'ai cru que nous en étions revenus à la campagne électorale. Il nous a sorti la même vieille rengaine qu'a commencé à nous servir ce parti deux mois avant le 8 juillet. Puis, le député a précisé que le ministre des Finances (M. Turner) posait un problème. Je ferai respectueusement remarquer que le parti conservateur serait heureux d'avoir un tel problème de son côté de la Chambre. Il a

désespérément besoin de quelqu'un qui soit capable d'occuper cet emploi.

Il y a un autre petit détail. D'après ce que j'ai pu constater depuis six ans, les rumeurs qui circulent ici semblent prendre naissance dans les couloirs. Il est rare qu'un député prenne la parole à la Chambre pour se lancer dans des racontars. Les colporteurs de ragots fournissent des sujets au député, qui fait perdre son temps à la Chambre en racontant ce genre d'histoire.

Le gouvernement fédéral a reçu de nombreuses offres de fonds étrangers d'origines très diverses depuis deux ans. On n'a pas donné suite à ces offres pour trois raisons. Tout d'abord, le gouvernement continue à avoir pour politique de pousser les emprunteurs canadiens à chercher des fonds sur les marchés financiers du Canada avant d'aller emprunter à l'étranger. Deuxièmement, le gouvernement fédéral n'a pas eu de difficultés à emprunter sur les marchés intérieurs. Troisièmement, le gouvernement a depuis longtemps pour politique d'emprunter à l'étranger uniquement pour obtenir des devises étrangères, et il est manifestement inutile de recourir à de tels emprunts à l'heure actuelle, puisque nous disposons de réserves d'environ 6 milliards de dollars en devises étrangères. Notre excédent de caisse est de 4 à 5 milliards de dollars.

Le ministre a parlé pour la dernière fois des directives en matière d'emprunts dans un communiqué de presse de janvier 1974 qui annulait toutes les autres directives concernant la circulation de fonds à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

L'INDUSTRIE—L'ACIER—L'ENQUÊTE DU JUGE ESTEY SUR LES PRIX ET LES PROFITS—LES MOTIFS DE LA RESTRICTION DU MANDAT

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Madame l'Orateur, le 29 novembre, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) concernant l'enquête du juge Estey sur les profits de l'industrie de l'acier. Par la suite, je lui ai posé d'autres questions et ses réponses ne m'ont pas satisfait. J'aimerais approfondir la question ce soir.

Je rappellerai très brièvement que, le 15 mai 1974, au début de la dernière campagne électorale fédérale, les compagnies d'acier ont annoncé de nouvelles augmentations de prix. Reconnaisant les répercussions de ces augmentations sur l'économie canadienne et à cause des pressions d'une campagne électorale et de la préoccupation du public, le gouvernement a institué une enquête sur les profits de l'acier dirigée par le juge Estey qui, fait intéressant à noter, était membre inscrit du parti libéral avant de devenir juge. Néanmoins, le juge Estey a été chargé d'étudier les récentes augmentations du prix de l'acier pour déterminer si l'industrie faisait des profits excessifs. Il a conclu que la marge bénéficiaire des aciéries n'était pas excessive. Je conteste cette conclusion.

J'aimerais traiter brièvement de certaines augmentations de prix.

● (2210)

Au cours de 1973, le prix moyen de tous les produits d'acier mis sur le marché par les trois grandes industries sidérurgiques, Stelco, Dofasco et Algoma, s'est élevé de 10 p. 100. Au cours de 1974, il y a eu 12 augmentations entre janvier et octobre, date à laquelle le rapport s'est conclu. Ces 12 augmentations, portant sur divers produits d'acier, varient de 7 à 12 p. 100. Ensuite, en décembre 1974, la Steel Company of Canada et la Algoma Steel ont annoncé d'au-